

Téléphone
01 49 68 90 00
Fax
01 49 68 90 01
Mél
ce.0922149l@ac-versailles.fr
www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr

23, rue Fernand Pelloutier
92582 Clichy Cedex

Marché à procédure adaptée
en application du code de la commande publique

Règlement de la consultation

Voyage scolaire

A Malaga en Espagne du lundi 12 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026
Nombre de voyageurs : 36 élèves et 3 accompagnateurs (BTS Tourisme initial)

Procédure de consultation :

Marché à procédure adaptée en application du code des marchés publics

1) Personne responsable du marché (Pouvoir adjudicateur) :

Le Proviseur du Lycée : Sylvain Dedieu

2) Comptable assignataire :

Agent comptable du Lycée Newton 92110 CLICHY

3) Procédure de consultation du dossier et dépôt des offres :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site de l'AJI : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

Les offres devront obligatoirement être déposées de manière dématérialisée sur le site de l'AJI, conformément au code des marchés publics.

4) Date de remise des offres : vendredi 20/03/2026 à 18h00

5) Objet du marché :

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire avec les classes de BTS Tourisme initial 2TA et 2TB :

- Destination : Malaga en Espagne.
- Dates : lundi 12 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026
- Nombre de voyageurs : 36 élèves et 3 accompagnateurs

6) Présentation des candidatures et des offres :

Pièces relatives à la candidature :

- Attestation de responsabilité civile et professionnelle
- Extrait des inscriptions au registre national du commerce et des sociétés
- Extrait KBIS

Pièces relatives à l'offre :

- Le présent règlement de consultation, daté et signé
- Le cahier des charges, daté et signé
- La proposition de contrat, conforme au cahier des charges

7) Critères de choix :

- Prix : 40 %
- Respect du programme : 30 %
- Qualité du service en matière de transports et d'hébergement et de service associés, clarté de l'offre et respect des éléments demandés dans le règlement de consultation, conditions d'annulation, de révision du nombre de participants : 30 %

8) Durée et période d'exécution :

Les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage à la période indiquée dans le cahier des charges. Le marché est conclu à compter de sa notification.

9) Prix et règlements des acomptes et facture de solde :

Formuler une réponse détaillée et chiffrée pour la prestation de voyage organisé.

Le prix est unitaire ferme et définitif et ramené à un prix par participant.

A prestation identique, le prix devra être égal entre tous les participants, qu'ils soient élèves ou accompagnateurs. Aucune notion de gratuité n'est acceptée, si gratuité il y a, elle doit être appliquée à l'ensemble du groupe.

Les professeurs bénéficiant d'un hébergement plus onéreux que les élèves (en chambre simple...), le surcoût ne devra apparaître que pour les seuls professeurs accompagnateurs.

Le prix doit comprendre la totalité des prestations prévues en annexe :

- Hébergement suivant les consignes
- Restauration suivant le programme
- Réservation et achat de billetterie pour les activités demandées
- Modes de transports demandés aller-retour, ainsi que les déplacements sur place en fonction du programme. Les transports supplémentaires en transport en commun doivent également être prévus et inclus dans le coût.
- Toutes autres prestations prévues dans le cahier des charges.

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse ou à la hausse autour de 5 participants et leur répercussion sur le coût par participant.

Si l'effectif définitif varie, au moment de la signature du contrat, le prix unitaire est recalculé, à la hausse ou à la baisse en fonction de l'effectif pour tenir compte des frais fixes incompressibles.

La proposition devra également détailler les possibilités d'annulation et leurs répercussions en termes d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ du voyage.

Les prix sont exprimés hors taxes, avec le montant de TVA et les éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix (Taxe de séjour...).

Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément dans l'offre.

Assurance en option (voir le cahier des charges)

Toutes les propositions doivent prévoir :

Un pack d'assurance annulation :

- dont une assurance annulation groupe clairement détaillée et explicitée dans le devis

L'assurance couvrira notamment le risque attentat et le risque de pandémie/épidémie dont le COVID

10) Règlement :

Le mode de règlement est le virement par mandat administratif dans les délais règlementaires de la comptabilité publique.

Les factures doivent obligatoirement être déposées sur l'application Chorus-pro, que ce soit les factures d'acompte, ou de solde.

N° Siret du lycée René Auffray : 199 221 490 00022

La facture devra comporter les indications suivantes

- Référence du marché et du contrat
- Le nom et l'adresse complète du lycée
- Le numéro du compte bancaire ou postal du titulaire du marché
- Joindre un IBAN de la banque du titulaire au service Intendance.
- Numéro SIRET.

Acomptes : le règlement d'acompte est possible dans la limite de 70 % du devis ou contrat. Le solde 30 % ne sera versé qu'après réception des documents permettant la réalisation du voyage (carnet de voyage, titres de transports, bon de voyage, liste des familles d'accueil...).

Les modalités de versements des acomptes dans la limite des 70 % du contrat, seront définies d'un commun accord entre le prestataire et le lycée.

Ces documents du voyage devront être remis à l'établissement auprès du service Intendance afin de permettre le règlement de la facture de solde.

11) Autres dispositions :

La personne responsable du marché, se donne le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander des indemnités.

12) Négociation :

La personne responsable du marché, se réserve la possibilité de négocier sur des éléments non fondamentaux (heures de départs ou d'arrivée, ajustement mineur du nombre d'élèves, ajustement mineur du programme).

13) Options :

Les options sont acceptées : elles sont répertoriées dans le cahier des charges.

14) Contacts :

- Service Intendance pour toutes questions portant sur le suivi et l'exécution du marché :
Christian Perrier
Secrétaire Général
Adresse mail : int.0922149L@ac-versailles.fr

Date, signature et cachet du candidat :

Cahier des charges :

Mobilité Malaga Espagne – BTS TOURISME 2TA/B

Lundi 12 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 36 étudiants et 3 accompagnateurs

4 Garçons (+18 ans)

32 filles (+18 ans)

1 accompagnateur homme

2 accompagnatrices femme

Transport en aérien :

Vol aller le lundi 12/10/2026 matin (le plus tôt possible), avec bagage en soute si Vueling (car il est compris), si une autre compagnie un bagage cabine, de Paris (Orly ou CDG), vers Malaga en Espagne.

Vol retour le vendredi 16/10/2026 en soirée, avec bagage en soute si Vueling (car il est compris), si une autre compagnie un bagage cabine, de Malaga en Espagne, vers Paris.

HEBERGEMENTS :

Si hôtel : chambre double ou triple avec lits simple pour les 4 garçons et 32 filles

Les garçons doivent avoir une chambre séparée des filles

Chambre individuelle pour les accompagnateurs

Petit déjeuner continental obligatoire

Si auberge de jeunesse : lits en dortoirs féminin pour les filles (exclusif au groupe), lit en dortoirs masculin pour les garçons (exclusif au groupe)

Chambres individuelles pour les accompagnateurs

Petit déjeuner continental obligatoire

Quelque soit l'hébergement retenu il doit se situer en centre ville afin de faciliter les déplacements.

OPTION 1 : Transfert aéroport-hôtel + visite payante :

- Le transfert aéroport-hôtel ticket transport en commun.
- Visite Château Alcazaba + Gibralfaro

OPTION 2 : Transfert aéroport-hôtel + excursion + visite payante :

- Le trajet aéroport-hôtel
- Excursion avec transfert depuis Malaga pour visiter l'Alhambra à Grenade
- Visite Château Alcazaba + Gibralfaro

OPTION 3 : assurance :

Toutes les propositions doivent prévoir en option :

Un pack d'assurance annulation : assurance annulation groupe clairement détaillée et explicitée dans le devis

L'assurance couvrira notamment le risque attentat et le risque de pandémie/épidémie dont le COVID

Date, signature et cachet du candidat